



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 8 février 2023

n°08-2023

OBJET :

Convention d'objectifs et de financements relative à la subvention de soutien aux formations Bafa / Bafd et aux séjours vacances entre la Commune de Miramas et la Caisse d'Allocations Familiales

L'An deux mille vingt-trois et le huit février à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Viviane ROYER – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Jacques BAUDOUX par Géraldine BUTI
Anne-Marie CHAYOT par Laëtitia DEFFOBIS
Fadéla AOUMMEUR par Paulette ARNAUD
Bernard GOUDILIERE par Christophe CAILLAULT
Brigitte CONTE par Martine ARFI
Jérémy PARDIES par Nadia ALI
Romain TONUSSI par Viviane ROYER

Etait absent excusé : Monsieur,
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

OBJET : Convention d'objectifs et de financements relative à la subvention de soutien aux formations Bafa / Bafd et aux séjours vacances entre la Commune de Miramas et la Caisse d'Allocations Familiales

La convention jointe en annexe, définit les modalités d'intervention et de versement de la subvention aux formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et/ou aux formations de brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (Bafd) et/ou aux séjours vacances organisés ou cofinancés par la collectivité.

Ces financements étaient accordés précédemment au titre du contrat enfance jeunesse.

Ces subventions sont versées sous la forme de Bonus Territoire par la C.A.F. à la collectivité sous certaines conditions :

- Avoir signé sur la période précédente avec la Caisse d'Allocations Familiales un Contrat Enfance Jeunesse
- Avoir signé sur la période en cours une Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale a été approuvée en conseil municipal du 3 juillet 2019 par délibération n° 148-2019.

La présente convention de financement est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financements relative à la subvention de soutien aux formations Bafa / Bafd et aux séjours vacances jointe en annexe, entre la commune de Miramas et la Caisse d'Allocations familiales.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et l'ensemble des documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financements relative à la subvention de soutien aux formations Bafa / Bafd et aux séjours vacances jointe en annexe, entre la commune de Miramas et la Caisse d'Allocations familiales.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 17/02/2023

Le Maire

Acte signé le 13 février 2023

Frédéric VIGOUROUX